

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATREM."

Vol. IV, No 6.

Montréal, Juin 1898.

50 cts par an.

TOUT LE LONG

Tout le long de mon pays,
Sont des ormes,
Vieux de cent ans, rabougris,
Troncs énormes.
Ils luttent contre le nord
Et sa bise,
Jusqu'au jour où vient la mort
Qui les brise.

Tout le long de mon ruisseau,
Sont des plantes,
Toujours se mirant dans l'eau,
Fleurs tremblantes.
Mais ce ruisseau si charmant,
C'est leur tombe:
Quand l'une naît, doucement
L'autre tombe.

Tout le long de ma forêt,
Sont des merles ;
Leurs chansons, sous le bosquet,
Sont des perles.
Ils chantent quelques étés
Et puis meurent
Quittant les bois attristés
Qui demeurent.

Tout le long des tristes ans,
Sont des hommes,
Suivant la marche du temps :
Nous en sommes.
Ils causent plus de pitié
Que d'envie :
Leur chemin fait à moitié
C'est la vie.

Montréal.

JOSEPH MELANÇON.

LES DEUX OMBRES

Deux ombres cheminaient dans une étroite allée
Sous le pâle couchant d'un jour mourant d'été :
L'une avait sur la lèvre un sourire enchanté ;
L'autre était languissante et de crêpes voilée.

Elles allaient sans but, distraites du chemin,
Cherchant la solitude et son divin mystère ;
Fiancés éternels aussi vieux que la terre :
La Douleur et l'Amour qui se donnaient la main !

GEORGES BOUTELLEAU.

Notes sur le Concours

La fin du concours approche. Sociétaires dévoués hâtez-vous.

* * *

Qu'on nous nomme le cercle qui ne peut pas ajouter cinq nouveaux membres à son effectif durant le concours.

* * *

L'insigne souvenir du \$100,000 de réserve est donné à tous les sociétaires qui font admettre deux nouveaux membres durant le concours.

* * *

Durant le mois de mai 56 cercles ont transmis des examens au Médecin en chef. Votre cercle était-il du nombre? Si non, faites en sorte qu'il fasse acte de vitalité durant le mois de juin.

* * *

Il sera tenu compte des membres suspendus durant le concours, quand on fera le calcul pour les prix, de même qu'on tiendra compte des membres suspendus avant avril qu'on aura fait réintégrer. Les premiers diminueront le nombre, les seconds l'augmenteront.

* * *

Les Présidents et Secrétaires-archivistes de cercle ne doivent pas oublier qu'ils devront préparer, certifier et expédier avant le 15 juillet prochain, au Secrétaire Général, un état détaillé des noms et prénoms des candidats admis qui ont été présentés par chaque membre.

* * *

Dernièrement, un président de cercle terminait ainsi une harangue qu'il faisait à ses confrères: "Notre cercle sera-t-il du nombre de ceux qui n'auront pas ajouté quelques membres à leur effectif durant le concours? Je considérerais cela comme une honte pour nous." Résultat: cinq nouveaux membres étaient présentés à la séance suivante!

* * *

A-t-on bien compris que le Bureau Exécutif offrait un drapeau d'honneur à celui des cercles du district de Montréal et du district de Québec qui augmenterait le plus le nombre de ses membres en règle durant le concours?

A-t-on très bien compris, qu'en outre, un drapeau serait donné à n'importe quel cercle qui augmenterait son effectif de 40 0/0 et

une série d'insignes d'officiers à tous les cercles qui augmenterait de 25 0/0?

Quant aux prix personnels, il y en a un de \$50 et un de \$35 offerts à ceux qui présenteront le plus grand nombre de membres. En outre un de \$25, de \$20, de \$15 et \$10 aux memores de cercles ayant plus de 30 membres et quatre prix semblables aux membres de cercles ayant moins de 30 membres.

Enfin un très joli insigne souvenir est donné à tous les membres qui présentent deux membres.

Voilà en résumé la liste des prix que vous offre le Bureau Exécutif. Ne trouvez-vous pas quelque chose qui puisse vous convenir dans cette énumération et dans le cas d'une réponse affirmative ne ferez-vous pas un effort pour le gagner? C'est le temps de prendre une décision. Il sera peut-être trop tard demain. Que ne secouez-vous pas cette apathie malsaine qui vous ronge et vous empêche d'accomplir les belles prouesses dont vous êtes capable. C'est assez dormir, levez-vous plein de vaillance et lancez-vous dans le combat.

Vous ne regretterez jamais

- D'avoir fait une bonne vie.
- D'avoir conservé votre foi.
- D'avoir fait de votre mieux.
- D'avoir été sincère et franc.
- D'avoir aidé un malheureux.
- D'avoir tenu à vos principes.
- D'avoir écouté avant de juger.
- D'avoir pensé avant de parler.
- D'avoir regardé avant de sauter.
- D'avoir été bon pour les pauvres.
- D'avoir été généreux avec l'ennemi.
- D'avoir arrêté une mauvaise langue.
- D'avoir fermé l'oreille aux calomnies.
- D'avoir sympathisé avec les opprimés.
- D'avoir été honnête dans vos marchés.
- D'avoir donné asile aux bonnes pensées.
- D'avoir tenu vos promesses promptement.
- D'avoir subi l'influence de pensées élevées.
- D'avoir été patient avec un voisin hargneux.
- D'avoir demandé pardon lorsque vous étiez dans l'erreur.
- D'avoir appartenu à notre belle et prospère Alliance Nationale.
- D'avoir régulièrement payé vos cotisations avant le premier du mois.

Pages Canadiennes

LES DÉBUTS DE LINCOLN

Elle n'a rien d'enviable la position de Lincoln, le jour où il prend le pouvoir en mains : un tiers des États refusent de reconnaître son autorité que l'armée, à raison de sa faiblesse numérique, ne saurait faire respecter ; la population restée fidèle, en proie à l'indécision, ne sait quel parti prendre ; le désarroi est partout et l'horizon s'assombrit d'un jour à l'autre. Personne ne devine alors, dans l'avocat naguère obscur de l'Ohio, les qualités latentes qui vont lui donner les moyens de maîtriser la tempête. C'est un homme de gouvernement que cet ancien paysan, fils de ses œuvres, sorti des rangs du peuple et qui, au dur contact de la misère de sa jeunesse, a acquis de la fermeté et de la détermination. Un grand fonds de bon sens lui tient lieu de génie, et une bonne humeur qui se trahit en plaisanteries d'un goût parfois douteux ne l'abandonne jamais, même au plus fort de la crise. Somme toute, c'est une forte individualité que Lincoln, et c'est ce qu'il faut pour sauver l'Union, que des hommes bien supérieurs à lui par le savoir et de brillantes qualités auraient laissé périr. Pour rendre sa tâche encore plus ardue, les membres de son cabinet, personnages en vue, hier encore ses concurrents à la direction du parti républicain, ne partagent pas ses idées, pas même le plus illustre d'entre eux, le secrétaire d'Etat Seward. À leur manque à tous cette foi inébranlable et ce sang-froid qui lui feront tenir seul tête à l'orage, aux premiers jours, et voir clairement la route à suivre au milieu des embarras. Ses amis les plus intimes ne savent quel parti prendre, affolés par la perspective d'une guerre à laquelle ils préférèrent le démembrement de l'Union, que la constitution autorise à leurs yeux. Sans s'arrêter aux théories, Lincoln déclare qu'il a reçu le mandat de faire exécuter les lois du congrès dans tous les États, et qu'il le remplira. "My course," disait-il, "is as clear as a turnpike road." Mais l'heure approche où l'indécision générale va cesser, où Lincoln, longtemps isolé, sentira comme un frémissement magnétique qui le mettra en communion d'idées avec des millions d'hommes prêts ensuite à faire corps avec lui, prêts à accepter sa dictature. C'est le coup de canon tiré contre le fort Sumter qui va opérer cette transformation merveilleuse...

Ce fait d'armes, insignifiant en lui-même,

entraîne des conséquences effroyables. Il transforme un pays porté à la paix au prix des plus grands sacrifices, en un pays ne respirant plus que guerre et vengeance, car le drapeau étoilé subit une insulte qu'il faut laver dans le sang. D'un peuple divisé par les intérêts politiques, flottants entre divers partis à prendre, il fait surgir un peuple uni, ne comptant plus qu'une masse d'hommes prêts à recevoir l'inspiration de leur chef et à écouter son cri de ralliement : "Il faut sauver l'Union." Désormais, plus de démocrates, plus de républicains, plus de *free soilers*, rien que des unionistes ; la fusion est complète. Lincoln demande 75,000 ; tous les États répondent à son appel et les volontaires affluent sous le drapeau de la patrie. Jamais pareil enthousiasme ne s'est vu. Le peuple américain obéit à la grande impulsion que son chef lui imprime et à laquelle il a si longtemps résisté.

A. D. DE CELLES.

Le Malheur Imprévu et sa Réparation

Vous êtes-vous souvent demandé ce que deviendrait votre famille si le malheur voulait que vous fussiez frappé de maladie, mortelle ou non ?

C'est la gêne, souvent la misère, qui fait brusquement irruption au foyer de famille.

Les gens pratiques, commencent par s'assurer dans une bonne société, et le malheur venu, ils ont la consolation de voir entrer dans la maison une bonne indemnité qui assure l'existence de la famille pendant les jours sombres et lui donne le temps de se créer de nouvelles ressources ; la société a chassé la misère.

Qu'a-t-il fallu pour cela ?

Un peu de prévoyance, un sacrifice insignifiant en comparaison du bienfait qu'il procure : mettons une moyenne de \$1.25 par mois, pour \$1,000 et les secours en maladie.

Et si le malheur ne vient pas sous forme de maladie, il viendra sûrement sous forme de décès, alors quand même il vivrait jusqu'à soixante-dix ans, l'homme d'affaires ne s'aviserait pas de regretter l'argent qu'il aura donné : il sait qu'il lui a procuré tout ce temps là la sécurité d'esprit ; il sait qu'il ne lui aurait servi de rien d'économiser cet argent lui-même et qu'il n'aurait jamais amassé la somme que lui ou ses héritiers recevront.

Le Sabre de Bois

Dans une de ces visites que le grand Frédéric faisait *incognito* à ses soldats il lui arriva un soir d'en rencontrer un qui paraissait avoir levé le coude un peu trop souvent, car il n'était pas solide sur ses jambes. Il l'aborde d'un air familier, et lui demande par forme de conversation, comment, avec sa modique paie, il se trouve en état de faire des libations aussi copieuses. " Pour moi, camarade, ajoute-t-il, je suis à la même paie que vous, et cependant je ne puis rien mettre de côté pour la taverne ; de grâce, apprenez-moi comment vous faites.

— Vous m'avez l'air d'un bon diable, répond le soldat en lui serrant la main, pour quoi vous le cacherais-je ? Aujourd'hui, par exemple, je viens de régaler une ancienne connaissance ; il serait dur, n'est-il pas vrai, que de temps en temps on n'eût pas la satisfaction de trinquer avec un ami ? Or, en pareille circonstance, la paie d'un jour ne nous mènerait pas loin. J'ai donc été forcé de recourir au vieil expédient. — Quel est-il donc, ce vieil expédient ? — Il est tout simple ; le voici : je mets en gage ceux de mes effets dont je puis me passer quelques jours, ensuite un peu d'abstinence ramène de quoi les racheter. Ce matin, j'ai fait ressource avec la lame de mon sabre ; on ne nous assemblera pas avant une semaine, ainsi je n'en aurai pas besoin ?" Frédéric eut soin de bien remarquer son homme, puis il le remercia du conseil et lui souhaila le bonsoir.

Le lendemain, les troupes reçurent, à l'improviste, un ordre de s'assembler ; le roi les passa en revue, et venant à reconnaître son camarade de la veille il le fit sortir des rangs avec le soldat qui était à sa droite, en leur commandant de se dépouiller. " Maintenant, dit-il à celui qu'il voulait surprendre, tirez votre épée et coupez la tête de ce misérable. "

Le soldat veut s'excuser, il supplie le roi de ne pas le condamner à gémir toute sa vie d'avoir fait mourir un honnête homme, avec qui il sert depuis quinze ans. Le roi demeure inflexible. " Eh bien ! sire, dit le soldat, puisque rien ne peut vous fléchir, je prie Dieu de faire un miracle en ma faveur, et de changer mon sabre en un sabre de bois. " Il prononça ces mots avec une dévotion affectée, et feignit la plus grande surprise, lorsque, ayant tiré son sabre, il vit son souhait accompli.

La monarchie admira son adresse, et, non content de lui pardonner, lui glissa dans la main de quoi retirer son sabre mis en gage.

Les Origines du Jeu de Dominos

Voici quelle serait, d'après la chronique, l'histoire du jeu de dominos :

Dans un des nombreux couvents entourant le célèbre monastère du Mont-Cassin, fondé par saint Benoît au VI^e siècle, deux moines avaient été enfermés un beau jour dans la cellule de pénitence, par suite d'une infraction à la règle.

Pour passer plus aisément le temps de leur réclusion, ils imaginèrent de tailler en forme de carrés, de petites pierres blanches (de craie probablement), sur lesquelles ils gravèrent des points noirs en nombre variable pour chacune d'elles. Puis ils disposèrent ces petits carrés de manière à former des séries dont les divers combinaisons tenaient leur esprit en éveil.

Cette distraction leur fut si agréable, que, sortis de leur cellule, ils mirent les frères du couvent dans le secret de leur invention, et tout le monde, depuis le prieur jusqu'au portier, se passionna pour ce jeu.

Celui des joueurs qui avait trouvé le moyen de placer le premier tous ses dés témoignait sa satisfaction, comme il est d'usage par. mi les religieux, après un travail ou une recherche quelconque, en s'écriant : " *Benedicamus Domino.* " De sorte que le mot " *Domino* ", revenant toujours à la fin de chaque partie, finit par servir à désigner ce jeu, auquel on ne savait encore quel nom donner.

L'exclamation : " *Domino !* " qui est l'expression pour marquer la fin de chaque partie, prouve bien que c'est là la véritable origine du jeu dont nous parlons.

N'en déplaise à Littré—qui prétendait que le nom de " *domino* " vient du revêtement en bois noir qui recouvre les dessous des dés, comme un " *domino* " de bal recouvre la tête de celui ou de celle qui la porte—la version que nous venons de donner nous paraît plus vraisemblable, sinon véritable.

LE COMMENCEMENT ET LA FIN

Enfants, à votre première heure,
On vous sourit, et vous pleurez.
Puissez-vous, quand vous partirez,
Sourire; alors que l'on vous pleure !

EUGÈNE MANUEL.

Petit Dictionnaire*

A L'USAGE DES MUTUALISTES

Compilé pour "l'Alliance Nationale"

AGGRÉGATION (par lettre de sortie).— Tout memore qui veut se retirer d'un cercle auquel il appartient, peut être agrégé à un autre cercle, pourvu que les conditions et formalités nécessaires soient remplies.

ANNULLATION.—Quand il y a fraude de la part du sociétaire, celui-ci perd tous les avantages du contrat. Il en est de même s'il est déchu de ses droits par l'accomplissement de certains actes énumérés dans les statuts. On comprendra que dans ces cas, les contributions restent acquises à l'association ; d'une part, dans un but moral, afin de ne pas encourager la fraude et le crime, et de l'autre, à titre de réparation du dommage que le sociétaire causait sciemment à la société. (Voir *Dichéances*).

ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES.—Celui qui veut participer aux bénéfices de la société doit déclarer ses maladies héréditaires lors de son examen médical.

ANTICIPATION.—Les contributions peuvent être payées pour deux ou plusieurs mois à l'avance. Si le sociétaire décède dans l'intervalle, l'association rembourse aux bénéficiaires.

AUDITEURS.—Officiers qui dans notre société font la vérification semi-annuelle des livres du Secrétaire-financier et du Trésorier de cercle ou du Bureau Exécutif.

AVISEUR LÉGAL.—C'est un membre du Bureau Exécutif dont la charge équivaut à celle d'avocat consultant.

AYANTS DROIT.—Il ne faut pas confondre les héritiers avec les ayants droits. Les héritiers sont ceux que la loi appelle à succéder en qualité de parents ; les ayants droits sont ceux qui acquièrent des droits à la succession par suite d'un contrat ou d'une disposition testamentaire.

BÉNÉFICES.—Sont les sommes qu'un sociétaire en règle peut retirer de l'association dont il fait partie lorsque tel fait s'accomplit. Ainsi l'Alliance Nationale accorde des bénéfices ou indemnités aux membres atteint de maladie temporaire, aux membres frappés d'invalidité, aux héritiers ou bénéficiaires d'un sociétaire défunt, ou une annuité aux vieillards.

BÉNÉFICIAIRE.—Le bénéficiaire d'une assurance dans une compagnie ou une société

est l'individu au profit duquel l'assurance est contractée ; il n'est soumis à aucune obligation, à moins qu'il ne soit en même temps l'assuré lui-même, ce qui est toujours le cas dans l'Alliance puisque le sociétaire peut retirer certaines sommes de son vivant.

BIENFAISANCE.—C'est une inclination à faire du bien aux autres. On a appliqué ce substantif aux sociétés dont les membres cherchent à s'entraider.

BUREAU EXÉCUTIF.—Est la réunion des officiers choisis par le Conseil Général pour exercer le pouvoir exécutifs et judiciaires en dehors des sessions de ce dernier.

BUREAU MÉDICAL.—Il a pour mission d'étudier les questions d'ordre médical ayant rapport à la bonne administration de la société.

CAISSE DE DOTATION.—Cette caisse est centrale et obligatoire. Elle est alimentée par les contributions mensuelles de tous les sociétaires.

CAISSE DES MALADES.—Cette caisse est particulière à chaque cercle et facultative. Elle est alimentée par les contributions mensuelles des membres qui en font partie seulement.

CAISSE GÉNÉRALE DU CONSEIL GÉNÉRAL.—Cette caisse est alimentée par les rétributions annuelles de tous les membres agrégés et détachés, divers honoraires et cinq pour cent des contributions mensuelles versées dans la caisse de dotation.

CAISSE GÉNÉRALE LOCALE.—Cette caisse est particulière à chaque cercle. Elle est alimentée par les droits d'entrée, les cotisations imposées par les règlements du cercle et divers honoraires.

CANDIDAT.—Individu qui aspire à devenir membre d'une association.

(A suivre.)

Qu'est-ce que la Mort ?

Un jour, on posait cette question : *Qu'est-ce que la mort ?* à un poète contemporain, et il répondit :

C'est le berceau de l'espérance ;
C'est la fleur qui s'épanouit ;
C'est le terme de la souffrance ;
C'est le soleil après la nuit ;
C'est le but auquel tout aspire ;
C'est après les pleurs le sourire ;
C'est le retour après l'adieu ;
C'est l'affranchissement suprême ;
C'est rejoindre ceux qu'on aime ;
C'est l'immortalité !... C'est Dieu !...

* Voir le numéro d'avril.

Les Sociétés de Bienfaisance et les Classes Ouvrières.

Conférence faite devant le Cercle Saint-Charles,
No 10, de l'Alliance Nationale, par
notre distingué confrère, M.
L. A. Rivet, avocat.

(Suite.)

Un coup d'œil rapide jeté sur le mouvement de la mutualité dans les principaux pays de l'un et de l'autre continent, nous met à même de juger de l'importance universelle qui s'attache à cette institution née avec les besoins du peuple dont elle sauvegarde les intérêts matériels et moraux.

Cette importance se révèle d'une façon d'autant plus saisissante, dans l'énumération qui va suivre, qu'on y voit que certains gouvernements ont cru devoir s'emparer de la question de l'assurance ouvrière, en ont fait un service officiel, administré sous la surveillance de l'Etat et soumis à une réglementation qui en assure l'efficacité en protégeant les individus appelés à en bénéficier.

Voici d'abord l'Allemagne.

Je ne crois pas qu'il existe aucun pays qui ait plus fait pour l'établissement et le perfectionnement des caisses de bienfaisance populaires.

Dans le but de garantir le bon fonctionnement des sociétés de bienfaisance, l'action de l'Etat s'est ici substituée à l'initiative individuelle et s'est accaparé le contrôle et la haute direction de l'assurance ouvrière.

L'Etat a surtout signalé son intervention par l'obligation qu'il a imposé à la presque totalité des travailleurs de s'affilier à une caisse de secours mutuels. Une série de lois rendues de 1883 à 1889 ont organisé un système général d'assurance obligatoire contre les accidents du travail, contre les maladies et de pensions de retraite ou d'invalidité pour quatorze millions d'ouvriers. Cette législation n'a pas été adoptée sans difficulté. Après des débats qui ont duré quatre ans, le Centre a fait rejeter la contribution de l'Etat à cette assurance et en a exclusivement imposé la charge aux patrons dès qu'il s'agit d'accident mortels ou ayant entraîné une incapacité totale ou partielle inférieure à treize semaines.

Ceux qui ont entraîné une incapacité moindre sont à la charge des caisses des malades auxquelles les patrons contribuent seulement pour un tiers.

Les ouvriers industriels ont été organisés en corporations professionnelles spéciales en vue de l'assurance. Ces ouvriers représentent à peu près les tiers des assurés ; quant aux deux autres tiers de la population assurée, ils ont été organisés dans ce but, soit en groupes correspondant aux services administratifs, soit en syndicats locaux correspondant aux districts et aux cercles. Ces corporations sont administrées par un comité central et par des délégués locaux élus par les patrons. Cette dernière juridiction est soumise à l'Office impérial des assurances, composé presque exclusivement de fonctionnaires, et qui est le grand régulateur de tout cet appareil.

Le 15 juin 1883, M. de Bismarck fit passer une loi qui impose à tous les ouvriers de l'industrie, l'obligation de s'assurer contre les risques de la maladie, en s'affiliant à une caisse de secours. La résistance du Centre et des progressistes, a eu cependant pour résultat, de laisser à l'ouvrier le choix de la caisse à laquelle il s'assure, et de respecter la décentralisation,

la vie locale, si chère aux Allemands. Les patrons doivent concourir pour un tiers aux ressources des caisses, les ouvriers pour les deux autres tiers. Mais quand ceux-ci forment des caisses libres, les patrons sont dispensés d'y contribuer ; or, malgré cette amende imposé à leur initiative, les ouvriers allemands préfèrent de beaucoup les caisses libres. Ces diverses caisses paient les frais funéraires et donnent des secours pendant treize semaines de maladie, même quand elle est causée par un accident de travail.

Ces caisses ont fonctionné depuis 1883, d'une manière d'autant plus satisfaisante, au point de vue financier, que la plupart limitent très strictement leurs secours à la période légale de treize semaines, et abandonnent après, le malade à son sort.

Cette intervention rigoureuse de l'Etat, en matière d'assurance ouvrière, choque le sens démocratique et soulève la réprobation de tous ceux pour qui la libre et généreuse initiative des citoyens formés en associations autonomes, constitue le mode plus efficace de pratiquer l'assurance mutuelle.

Sans vouloir, pour ma part, critiquer ce système, qui, je l'avoue, me paraît trop absolu, je dirai qu'il trouve, son explication, en Allemagne, dans cet esprit de contrainte qui a pénétré la législation de ce pays et fait adopter certaines lois, ailleurs inapplicables.

L'assurance ouvrière comme beaucoup d'autres institutions, s'est ressentie de cette tendance de l'Etat à imposer le régime de la contrainte légale, et c'est ainsi qu'elle est devenue une des branches les plus importantes de l'administration de ce pays.

L'Autriche qui suit pas à pas l'impulsion donnée par l'Allemagne, a établi l'assurance obligatoire contre les accidents par une loi du 28 décembre 1887 et l'assurance contre la maladie par une loi du 30 mars 1888.

En France, les sociétés de secours mutuels ont eu pour propagateurs des catholiques sous la Restauration. Plus tard, en 1852, M. Armand de Melun a donné à ces utiles institutions une féconde impulsion dont le résultat a été d'en activer le progrès d'une façon remarquable jusqu'en 1870. Dans les années 1871-1872, leur développement avait subi un moment d'arrêt : mais depuis il a toujours suivi une marche ascendante, comme nombre de membres et comme ressources.

Ici, les sociétés de secours mutuels tirent leur origine de l'initiative des ouvriers et des patrons ; le système coercitif de l'Allemagne répugne aux idées françaises. Au reste, le succès grandissant qui a couronné les essais tentés par les promoteurs de ces sociétés, détruit les arguments allégués en Allemagne et en Autriche en faveur de l'assurance obligatoire.

Au 31 décembre 1881, il y avait 8,242 sociétés de secours mutuels comptant 1,116,047 membres participants. 187,027 membres honoraires venaient y apporter, avec leur cotisation, la pratique d'un rapprochement social excellent. L'avoir général des sociétés était à cette date de 144,939,164 francs. Leurs recettes de l'exercice s'étaient élevées à 26,084,414 francs et leurs dépenses à 23,348,044 francs. L'emprunte cette statistique à un ouvrage publié en 1890 par M. Claudio Jannet sur le socialisme d'Etat et la réforme sociale. Dans le même ouvrage, M. Jannet constate que les sociétés de secours mutuels sont très populaires chez les ouvriers français, d'abord parce qu'elles sont leur œuvre, puis parce qu'elles ont généralement un caractère professionnel ou local, répondant à leurs sentiments comme à leurs besoins.

Elles renferment, continue le savant économiste, l'élite des vrais travailleurs qui vivent en famille et savent par la prévoyance s'assurer des ressources de manière, en cas de maladie, à pouvoir être soignés à leur foyer.

Selon M. Claudio Jan. et, c'est l'Italie, de tous les peuples du vieux continent qui paraît être sur la meilleure voie pour résoudre le problème de l'assurance ouvrière. Le gouvernement a provoqué l'initiative, puis sanctionné les accords pris par dix grands établissements publics, pour créer une caisse d'assurance à la fois libre et nationale : c'est la *Caisse Nationale*. Cette caisse pratique l'assurance individuelle et l'assurance collective. Dans ce dernier cas, elle assure non seulement des indemnités aux ouvriers en cas de mort, d'infirmité temporaire ou permanente, mais encore elle garantit le patron contre sa responsabilité civile. Pour favoriser le progrès de la mutualité, il s'est formé des associations, appelées *patronats*, dont l'objet est de servir d'intermédiaires aux travailleurs pour s'assurer, et de leur avancer, au besoin, jusqu'au quart de la prime annuelle. Ils comptent dans leurs rangs des membres de la noblesse, des professions libérales, des classes ouvrières elles-mêmes animés par une fraternité sincère pour le bien du peuple.

En Angleterre, l'ère des sociétés de bienfaisance s'ouvre au dixième siècle. Avant la conquête par les Normands, il y avait, à Cambridge, une association de ce genre, exclusivement composée de nobles et de seigneurs.

Après la conquête, certaines institutions furent fondées pour promouvoir la religion, la charité ou le commerce. Les règlements d'une de ces associations, établie sous le règne d'Edouard III, décrètent que, si un membre vient à éprouver des dommages par l'eau, le feu ou par toute autre calamité, l'association devra lui prêter de l'argent sans intérêt. Les membres malades ou infirmes devaient être secourus. Ceux qui mouraient pauvres devaient être inhumés aux frais de la société. De ces associations sont issues les grandes compagnies et les corporations de ville d'Angleterre.

Ces institutions paraissent avoir fleuri jusqu'au temps de la réforme, mais au 15ème et au 16ème siècle, elles commencèrent à décroître.

Ce n'est qu'en 1634 que fut établie en Ecosse une société sous le nom de "The United General sea box of the Borrowstousness Friendly Society" qui est la plus ancienne société connue. L'association dite : "Friendly benefit Society," de Londres, date de 1687 et avait en 1886 un effectif de 58 membres avec un fonds de réserve de \$65,000. La société "The Burgeses and Trades Poor box of Anstrattier Easter" fut fondée en 1801.

Les sociétés de bienfaisances actuelles se divisent en plusieurs catégories, suivant l'objet pour lequel elles ont été fondées. Ces sociétés sont très nombreuses ; dans une classification que j'emprunte au rapport de la sixième session annuelle du Congrès fraternel National aux Etats-Unis, je ne retrouve pas moins de neuf classes de sociétés de bienfaisance. Ces sociétés ont été l'objet d'une sérieuse attention de la part du gouvernement qui les a soumises à une réglementation des plus sages.

Elles se divisent en sociétés enregistrées et en sociétés non enregistrées.

L'enregistrement confère de grands privilèges en

même temps qu'il impose des obligations nombreuses ; il assure également une plus grande efficacité dans l'administration par la surveillance et l'inspection des officiers du bureau central d'enregistrement.

(A suivre.)

Une Vengeance de Michel-Ange

Peu de temps avant que Michel-Ange eût achevé sa célèbre fresque du *Jugement dernier*, le pape Paul III, accompagné de messer Bioggio, son maître des cérémonies, vint pour voir le chef-d'œuvre encore inachevé. — Après l'avoir examiné quelques instants, le maître des cérémonies dit à Sa Sainteté qu'un tel ouvrage était plutôt fait pour figurer dans une hôtellerie que dans une chapelle. Michel-Ange entendit cette critique peu flatteuse ; mais il dissimula son ressentiment, se promettant toutefois une éclatante vengeance.

La vengeance ne se fit pas longtemps attendre ; car, à peine le Souverain-Pontife fut-il parti, que l'artiste fit, de mémoire, le portrait du messer, et le plaça en enfer, enlacé d'un hideux serpent et la tête ornée de superbes oreilles d'âne.

A quelque temps de là, Paul III, toujours accompagné de son maître des cérémonies et de plusieurs autres prélats, vint revoir le travail, qui touchait à sa fin. A peine messer Bioggio eut-il jeté les yeux sur la fresque, que soudain il s'arrêta comme frappé de stupeur ; son visage devint aussi rouge que son habit, car il venait de se reconnaître là au milieu des damnés, portant au front des oreilles d'âne.

Ne pouvant donc plus maîtriser son indignation, il s'adressa à Sa Sainteté, et lui dit, en lui montrant sa propre ressemblance :

"Très saint Père, souffrirez-vous une semblable indignité !"

Paul III resta quelques instants sans répondre ; il connaissait le caractère altier et irascible du grand artiste, et faire effacer de cette peinture ce que Michel-Ange y avait reproduit à dessein, c'était le froisser, le mécontenter, et peut-être s'exposer à perdre pour jamais un chef-d'œuvre qui devait faire l'admiration des siècles. Aussi, Sa Sainteté, prenant parti pour lui, répondit avec une spirituelle gaieté à son maître des cérémonies :

"Messer Bioggio, vous savez que j'ai reçu de Dieu un pouvoir absolu dans le ciel et sur la terre ; j'aurais pu même vous tirer du purgatoire, mais dans l'enfer je ne puis rien : vous y êtes, il faut donc y rester."

L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE "

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, JUIN 1898

Ça et là

Tous les délégués à la prochaine convention recevront un joli insigne souvenir.

On doit se servir des moyens de salut qui sont à notre portée avant d'en appeler plus haut.

Il n'y a pas d'hommes qui cesseraient de payer sa contribution mensuelle s'il savait qu'il mourrait durant l'année.

La progression s'accroît. Le Médecin en chef a reçu 183 demandes d'admission durant le mois de mai.

Juin a toujours été un excellent mois pour le recrutement et nous croyons que cette année il ne fera pas exception à la règle.

Le succès est toujours le résultat d'un effort. Il ne faut donc pas demeurer inactif si l'on veut recueillir des lauriers.

Tout va bien ! Avril a produit 137 demandes d'admission, mai 183 et juin nous arrive plein d'étonnantes promesses.

Que les Secrétaires-financiers ne perdent pas de vue que la rétribution semi-annuelle est due avant le 1er juillet. (Art. 182.)

Il est évident que l'Alliance Nationale nous procure l'avantage de réaliser sans efforts des épargnes qui ne seraient pas obtenues si nous n'en faisons pas partie.

La puissance la plus considérable et la plus pratique en ce monde, c'est l'exemple ! Qui sait ce que votre confrère ferait si vous lui donniez le bon exemple.

On présente à chaque membre, après son admission dans la société, un exemplaire de la constitution. Il devrait l'étudier avec soin. Que de désagréments il s'éviterait et nous éviterait s'il agissait ainsi.

La société de secours mutuels, c'est l'individualisme avec des entrailles ; c'est l'assurance complétée et transformée par la loi d'amour ; c'est la réalisation pratique de la fraternité dans la justice.

Nous rappelons aux sociétaires que le Bureau Exécutif offre une jolie épingle aux armes de l'Association à tous ceux qui présentent deux membres. En outre, ils peuvent gagner des prix de grande valeur s'ils veulent véritablement concourir dans l'une de nos trois séries de prix personnels.

A 40 ans, pour deux sous par jour, un homme peut, dans l'Alliance Nationale, avoir droit à une indemnité en cas d'incapacité, à une annuité durant sa vieillesse ou laisser une somme de \$500 à son décès. Pourrait-il en faire autant par le moyen des caisses d'épargnes ?

La belle saison est revenue amenant avec elle un surcroît d'ouvrage et d'entreprise. Ceux qui n'ont pu entrer dans l'Alliance parce qu'ils n'en avaient pas les moyens vont se trouver en position de le faire maintenant. Ne négligez pas une affaire aussi importante que celle du bien être de votre famille.

Une des questions importantes actuellement à l'étude est l'établissement d'un système d'inspection efficace et économique. Il serait à désirer que la chose fut discutée dans les cercles afin que les délégués aient une idée de la question lorsqu'elle viendra devant la convention.

Il ne faut pas s'imaginer que ce sont toujours des cercles des grandes villes qui gagnent les premiers prix durant les concours. Nous nous rappelons fort bien qu'en

1894 le premier prix fut enlevé par le cercle St-André, d'Acton Vale suivi de près par le cercle Beauharnois. Ce n'est pas impossible qu'il en soit ainsi cette année.

Le but de l'Alliance Nationale est une répartition sur toutes les époques de la vie d'une partie des salaires gagnés dans les bons jours. Dans toutes les localités où elle existe, elle a fait un bien immense. Les associés s'y sentent soutenus par le sentiment de la sécurité, un des plus précieux et des plus consolants qui puisse accompagner l'homme dans son pèlerinage ici-bas.

Dans le rapport des compagnies d'assurance faisant affaires dans l'Etat de New-York on voit qu'elles ont dépensé durant l'année dernière l'énorme somme de \$68,321,578 pour les frais d'administration. Est-il étonnant après cela que les sociétés de bienfaisance puissent vous donner une assurance à bien meilleur marché puisque leur administration ne coûte relativement rien.

Il se trouve encore des gens qui croient à l'impossible et qui se laissent prendre à des systèmes qui leur promettent beaucoup pour très peu. Tout ce qui est offert audessous du prix coûtant indique qu'il y a une erreur à réparer. Les organisations qui promettent, après un temps limité, de vous rendre trois ou quatre fois le montant que vous aurez donné font des promesses impossibles à tenir.

Il nous manque un certain nombre d'exemplaires de la constitution et les cercles qui en ont en mains nous obligeraient en nous expédiant ceux dont ils peuvent disposer. En ce faisant le Bureau Exécutif ne se trouverait pas dans l'obligation de faire réimprimer les statuts à la veille d'une convention qui va certainement adopter des amendements qui nécessiteront l'impression d'une nouvelle édition de ces statuts. Il est bien entendu que chaque cercle sera crédité pour le nombre d'exemplaires qu'il aura envoyé.

On nous écrit de différents endroits et plusieurs personnes nous ont dit personnellement que notre journal était bien fait et qu'il méritait des éloges. Les revenus du Bureau Exécutif sont restreints et il est cer-

tain qu'il s'est imposé de grands sacrifices pour maintenir cet organe et lui donner l'importance qu'il doit avoir pour la bonne réputation de notre société. Tel qu'il est nous sommes persuadés que les membres de l'Alliance verraient avec regrets disparaître cette publication. C'est pourquoi nous pensons que les délégués au Conseil Général devront s'occuper d'assurer son existence et même, si possible, de l'améliorer davantage.

Tableau Comparatif

Sans vouloir déprécier les sociétés similaires qui font affaires avec nous dans la province de Québec, nous soumettons le tableau suivant cueilli, en partie, dans *The Bulletin Chart*, résumé des opérations durant l'année 1897, afin de démontrer que notre situation est véritablement excellente et peut soutenir la comparaison avantageusement avec n'importe quelle association. Le fait est d'autant plus remarquable que notre société n'existe que depuis cinq ans et que notre réserve ne comprend que la caisse de dotation.

ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES

Fondé en 1879; années d'existence, 19; membres, 55,403; avoir, \$76,951; réserve par \$1000, \$1.35.

C. M. B. A.

Fondé en 1892; années d'existence, 6; membres, 11,848; avoir, \$52,000; réserve par \$1000, \$2.89.

A. O. U. W.

Fondé en 1869; années d'existence, 29; membres, 328,775; avoir, \$393,000; réserve par \$1000, 0.60c.

KNIGHTS OF MACCABEES

Fondé en 1881; années d'existence, 17; membres, 138,663; avoir, \$381,377; réserve par \$1000, \$2.10.

I. O. F.

Fondé en 1874; années d'existence, 24; membres, 124,685; avoir, \$2,513,880; réserve par \$1000, \$16.27.

ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

Fondé en 1876; années d'existence, 22;

membres, 12,561; avoir, \$214,000; réserve par \$1000, \$17.08.

ALLIANCE NATIONALE

Fondé en 1893; années d'existence, 5; membres, 4,116; avoir, \$96,344 96; réserve par \$1000, \$26.10.

Ces chiffres, croyons-nous, sont assez éloquents et permettent incontestablement à l'Alliance Nationale de dire avec raison qu'elle occupe une situation sans égale, non seulement dans la mutualité française d'Amérique, mais encore et surtout dans la mutualité anglaise et protestante ou dite neutre de ce continent.

Il se dégage aussi un autre enseignement de ces statistiques, c'est que nos institutions nationales de secours mutuels, toutes perfectibles qu'elles puissent être, — comme tout ce qui est humain, du reste — sont incontestablement plus riches, plus prospères que ne le sont les sociétés étrangères qui font de grands efforts pour embrigader nos nationaux dans leurs rangs.

Ces faits seraient bien de nature aussi à ouvrir les yeux à cette catégorie de patriotes *canadiens* — pour nous servir d'une expression de M. Fréchette — qui font métier de dénigrer systématiquement nos institutions nationales au bénéfice d'institutions étrangères, sans connaître ni la situation financière, ni le mérite, ni la valeur d'aucune d'elles.

Bibliographie

Nous accusons réception d'une jolie brochure intitulée: "La Forme Chrétienne de l'Assurance Populaire. Essai sur la Mutualité", par M. J. M. A. Denault. Dans cet ouvrage, notre confrère et ami nous donne des preuves incontestables de ses qualités littéraires et de ses connaissances variées et nous sommes fiers de le féliciter d'être entré dans cette voie nouvelle.

Quoique très rapide, et ne faisant qu'effleurer un sujet qui demanderait des développements considérables, la première partie de cet essai ne peut être lu qu'avec fruit par ceux qui veulent avoir une idée de l'origine et de l'évolution des principes de la mutualité à travers les âges et les pays. Mais la dernière partie nous semble un peu partielle, en ce que M. Denault, après les avoir énumérées, élimine peu à peu les sociétés exis-

tantes pour conclure, dans un long chapitre, que la meilleure et la plus parfaite est telle société dont il a à cœur le développement.

Cela peut-être bien dans une brochure de propagande, mais nous ne croyions pas que sous un titre aussi général que celui qu'il a adopté, l'auteur pouvait conclure aussi particulièrement.

ZED.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-CHARLES, NO 10.

Le neuf de mai, un auditoire d'au-delà trois cents personnes se pressait dans la salle St-Charles pour assister à une soirée littéraire et musicale organisée sous les auspices du cercle St-Charles de l'Alliance Nationale.

Ce cercle qui compte maintenant près de cent cinquante membres dans une localité où le recrutement se fait plus difficilement qu'ailleurs, tenait à manifester par cette démonstration sa propre vitalité en même temps que les avantages et les progrès de l'association d'une manière générale.

Nous devons dire que le magnifique succès qui a couronné cette fête est une preuve manifeste du zèle et de l'esprit d'initiative des membres du cercle, ainsi que l'intérêt très vif que porte la population canadienne-française de la Pointe St-Charles aux développements continus de l'Alliance Nationale.

Parmi les nombreux auditeurs qui ont répondu à l'appel nous devons signaler, MM. A. C. Décarry, 1er Vice-Président Général, J. L. Décarie, avocat et représentant du Président Général, les échevins Jacques et Turner, M. Grisé, Représentant du Président Général, M. le curé Bonin et les Révérends Messieurs Bruyère, Plouffe, Robillard et autres.

Le programme se composait de musique, de chant, de discours et d'une représentation de vues animées par le cinématographe Lumière.

Au début de la soirée, M. Jos. Pépin, Président du cercle, et M. Charles Duquette, Secrétaire-Financier, ont exposé à l'auditoire les progrès réalisés par le cercle depuis sa fondation ainsi qu'un résumé de ses opérations financières.

La partie musicale du programme a été fournie par M. J. A. Boucher, maître de chapelle de St-Jean-Baptiste, qui a exécuté un superbe solo de violoncelle et par madame Boucher qui a joué de fort jolis morceaux de piano.

M. J. L. Chalifoux, avocat, et M. J. A. Boucher, ont chanté de magnifiques romances.

D'éloquents discours ont été prononcés par M. A. C. Décarry, Vice-Président Général de l'Alliance Nationale, M. J. L. Décarie, avocat, M. le curé Bonin, l'échevin Jacques, M. Grisé, R. P. G., MM. J. Lussier et L. A. Rivet, avocats.

La soirée s'est terminée par une représentation de vues animées qui a fort amusé l'auditoire.

En résumé, cette petite fête a créé une impression favorable qui facilitera beaucoup le travail de recrutement que poursuit activement le cercle St-Charles durant le concours qui doit se terminer le premier juillet prochain.

CERCLE ST-STANISLAS, No 22.

A une assemblée régulière de ce cercle tenu le 29 mai dernier, M. J. T. Molleur, secrétaire-financier, ayant donné sa démission, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par M. J. M. Rémillard, prêtre, secondé par M. N. Ménard, qu'un vote de remerciements soit offert par le cercle à M. Molleur pour les services qu'il a rendu au cercle durant les trois années qu'il a agi comme secrétaire-financier.

Proposé par M. A. Raymond, secondé par M. V. Bourgeault, M. D., que la dite résolution soit inscrite au livre des minutes.

Proposé par M. I. Dault, secondé par M. E. Roy, que copie des présentes résolutions soit transmise à la revue de l'Alliance Nationale.

H. LALONDE,
Sec.-arch.

CERCLE ST-VINCENT, No 42.

Les membres de ce cercle ont envoyé la lettre de félicitations suivantes à leur distingué confrère, M. Philias Wilson, qui vient d'être élu échevin de la ville de Montréal, par acclamation :

Cher confrère,

C'est avec plaisir que le cercle St-Vincent a appris, par la voie des journaux, votre nomination comme échevin du quartier Hochelaga en remplacement de votre frère J. B. Wilson, décédé.

C'est avec honneur que le cercle vous offre unanimement ses plus sincères félicitations pour avoir atteint au poste que vous occupez, dans l'administration, comme représentant les intérêts d'un quartier aussi important.

Croyez-le, le cercle St-Vincent vous souhaite les meilleurs succès possibles.

HOR. PAQUETTE,
Sec.-arch.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Le 8 mai dernier, le cercle Jeanne d'Arc célébrait les gloires de sa patronne par une grande fête religieuse, la première qui ait eu lieu au Canada en l'honneur de l'héroïne française. Au cours de cette année, il avait été question en France d'instituer une fête nationale qui devait tomber le jour anniversaire de la délivrance d'Orléans. Ici, comme toujours, nos jeunes amis du cercle Jeanne d'Arc n'ont pas voulu se laisser devancer. Le 8 au matin le carillon de l'église St-Pierre sonnait à toute volée, conviant la population à cette fête. Le temple avait été superbement décoré pour la circonstance. Une messe harmonisée fut chantée avec accompagnement par l'orchestre du cercle Jeanne d'Arc, sous l'habile direction de M. le professeur Duquette.

A l'autel le R. P. Tranchemontagne, chapelain du cercle, officiait assisté des RR. PP. Dozois et Dubreuil. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. Père Gohiet O. M. I., professeur de philosophie à l'université d'Ottawa, invité spécialement pour cette fin. Le savant prédicateur fit un magnifique panagérique de l'héroïne de Domremy. Il rappela les principaux faits de sa vie. Sa vocation, sa mission, son martyre, et tient, une heure et demie durant, son auditoire sous le charme et l'intérêt de sa parole éloquentes et sympathiques.

La quête fut faite par MM. E. Brunel, Président du cercle, Jos. Lorange jr, Président du Comité du Bien de l'Association, C. Mathieu, Vice-Prés., V. Martineau, C. A. Daigle M.D.

Ont été remarqués dans l'assistance MM. Klecz-

kowski, consul de France, A. C. Décarry, Vice-Prés. Général de l'Alliance Nationale, H. Dupré, M. P., F. Martineau, ex-M. P. P., T. Charpentier, ex-éch., J. E. Teasdale, R. P. G., et un grand nombre de citoyens et de confrères des autres cercles qui avaient tenu à assister à cette belle démonstration.

Comme les membres du cercle Jeanne d'Arc ne font jamais les choses à demi, ils couronnèrent cette fête par un banquet qui fut donné à leur salle de réunion le mardi suivant.

Une centaine de couverts avaient été dressés. A la table d'honneur l'on remarquait : M. Ernest Brunel, président du cercle ; à sa droite, M. Eug. H. Godin, Représentant du Président Général ; à sa gauche, M. l'abbé Charpentier, chapelain de la société ; les révérends pères Thibaudau, de Manitoba, de passage à Montréal où Sa Grandeur l'archevêque de St-Boniface l'a chargé d'une mission, et Tranchemontagne, chapelain du cercle Jeanne d'Arc ; MM. Médéric Martineau, président du cercle St-Pierre, et J. S. Teasdale, président du cercle Bourget.

L'on remarquait en outre dans la salle MM. Stanislas L'Archevêque, premier président du cercle St-Pierre ; M. J. A. Denault, de l'Union Franco-Canadienne ; J. A. Teasdale, Victor Martineau, Hector Lavallée, Dr C. A. Daigle, Alcide Chausse, Fournier, etc.

Un repas succulent rendu encore plus savoureux par la présence d'une dizaine de dames et demoiselles qui avaient offert leurs services pour la table, fut servi. M. Chs. Mathieu se leva le premier pour proposer la santé de la Reine.

M. Victor Martineau a demandé que l'on porte un toast à l'Alliance Nationale : M. E. H. Godin a répondu.

La santé du cercle a été proposée par le représentant du président général, et le président du cercle M. E. Brunel a répondu.

M. J. A. Denault a ensuite bu à la santé du cercle : réponse par le Révérend Père Tranchemontagne. MM. Eugène Godin, Mathieu et autres ont chanté de jolies chansons. Le premier de ces messieurs a obtenu du succès et un rappel avec sa "Catherine".

Enfin, l'on a bu à la presse, aux hôtes et aux dames. Cette dernière santé a été proposée par le Dr C. A. Daigle et M. Hector Lavallée a répondu.

La santé des sociétés sœurs a donné lieu à de jolis discours de la part de MM. Médéric Martineau, J. S. Teasdale et S. L'Archevêque.

Et pour finir, suivant la formule ordinaire :

L'on s'est séparé à une heure avancée de la nuit, pour ne pas oublier cette charmante soirée jusqu'à l'année prochaine, alors que l'on célébrera de la même façon, pour la seconde fois, la fête de l'admirable patronne du vaillant cercle de la partie Est de la cité.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-HENRI, No 12.

A son assemblée du 28 avril 1898 ont été adoptées unanimement les résolutions suivantes :

M. le Dr Archambault proposé, secondé par M. E. J. Hébert que les membres du cercle ont appris avec un vif regret la mort de Madame A. A. Bernard, épouse du Dr A. A. Bernard, Vice-Président du cercle, et que les membres offrent à la famille de la regrettée défunte, leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de la frapper.

Proposé par M. L. A. Delorme, secondé par M. H. A. Despocas, que les membres soient priés d'assis-

ter aux funérailles et que le secrétaire soit autorisé à publié un avis à cet effet dans les journaux *La Presse* et *La Patrie*.

Proposé par M. J. E. Perras, secondé par M. Ovil Lippé, que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille éprouvée ainsi qu'à la *Revue* de l'Association.

J. E. PERRAS,
Sec.-arch.

CERCLE ST-VINCENT, No 42.

A une assemblée régulière du cercle St-Vincent, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Que les membres de ce cercle ont appris avec douleur la mort de Jos. Paquette, père de M. Hor. Paquette, Sec.-arch. de ce cercle ; de Madame Phélonise Dazé, épouse de M. V. Lortie, membre de ce cercle, et de J. B. Wilson, ex-échevin du quartier Hochelaga, frère de M. Philius Wilson, aussi membre de ce cercle, et tiennent à leur exprimer leur profonde sympathie. Ils prient leurs confrères ainsi que les familles éplorées de s'associer de tout cœur aux malheurs qui les éprouvent par la perte de leurs parents bien-aimés.

CERCLE JACQUES-CARTIER, No 49.

A une assemblée régulière du cercle Jacques-Cartier, No 49, tenue le 17 mai 1898, il a été régulièrement proposé par P. H. Dupont et R. Michaud, secondé par A. E. S. Bournet et J. Théo. Leclerc et résolu : Que les officiers et membres du cercle Jacques-Cartier, No 49, ont appris avec peine la mort de M. Clodomir Langlois, membre de ce cercle, et qu'ils offrent à la famille éplorée leurs plus sincères condoléances et qu'il soit de plus résolu : Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du défunt, ainsi qu'à la *Revue* de l'Alliance Nationale pour publication.

A la même assemblée il fut proposé par J. Théo. Leclerc et A. E. S. Bournet, secondé par V. H. Dupont et R. Michaud et résolu : Que les officiers et membres du cercle Jacques-Cartier, No 49, ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. J. Bte Schetagne, père de M. Henri Schetagne, membre de ce cercle, et tiennent à lui exprimer leur profonde sympathie dans le malheur qui vient de le frapper, et qu'il soit de plus résolu : Que copie de la présente résolution soit transmise à notre confrère et à sa famille, ainsi qu'à la *Revue* de l'Alliance Nationale pour publication.

JOSEPH FOURNIER,
Sec.-arch.

Lachine, 20 mai 1898.

Accusés de Réception

Montréal, 13 1898.

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Gen.,
Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur le secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception d'un chèque de l'Alliance Nationale au montant de \$1,000 en paiement du certificat de dotation No 1203 dont feu Aug. Painchaud, mon époux, était le porteur.

Je dois des remerciements à cette société, dont vous êtes le secrétaire, pour l'exaotitude qu'elle met à remplir ses engagements. J'espère qu'elle continuera à grandir rapidement et je fais des vœux pour que tous

les Canadiens-français encouragent le noble but quelle s'est imposé.

Veillez me croire, Monsieur,
Votre bien reconnaissante,

DAME VALIDA GRANGER.

Québec, 17 mai 1898.

L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.,
Alliance Nationale.

Cher Monsieur,

J'accuse réception du chèque de \$1000 de l'Alliance Nationale en paiement du certificat de dotation dont feu Adjudant Drolet, mon époux regretté, était titulaire.

Veillez agréer, Monsieur, ainsi que Messieurs les officiers du cercle Saint-Valier, No 20, dont le défunt était membre, mes remerciements les plus sincères pour cette remise et me croire, avec reconnaissance pour votre société.

Votre toute dévouée,
(Signé) DAME ADJUTOR DROLET.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE MARIEVILLE, No 132.

Institué à Marieville, comté de Rouville, le premier avril 1898, par M. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général.

Officiers élus :

MM. François Arpin, Prés. ; Isaac Bédard, Vice-prés. ; H. F. Desmarais, Sec.-arch. et Sec.-fin. ; Rév. Victorin Larose, Trés. ; J. E. A. Primeau, Méd.-exam. ; André Lussier, Comm. ; Moïse Bessette, Int.

CERCLE ST-VICTOR, No 134.

Institué à St-Victor de Tring, comté de Beauce, le premier juin 1898, par M. P. Bonhomme, organisateur.

Officiers élus :

S. P. G., Ph. Bolduc ; Prés., Jean Rancourt ; Vice-prés., Ph. Grondin ; Sec.-arch., Nap. Gagné ; Sec.-fin., Etienne Lacourcière ; Trés., Jos. Fortin ; Méd.-exam., Henri Lacoursière ; Comm. J. B. H. Gousse ; Int., Jos. Veilleux.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses Substituts auprès des cercles ci-dessous dénommés, les confrères dont les noms suivent :

MM. J. N. Larivière, cercle St-Pierre ; H. E. Martinette, cercle de la Beauce ; Ph. Bolduc, cercle St-Victor.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme Médecins-examineurs de cercles :

MM. J. E. A. Primeau, cercle Marieville ; Henri Lacourcière, cercle St-Victor.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 30 Avril 1898

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 28 février 1898.	\$104,743.47
Produit des Contributions de mars 1898.....	4,761.06
	<u>\$109,504.53</u>

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	238.05
Par bénéficiaires de feu Alexis Brunet	500.00
Par bénéficiaires de feu F. Ga- tien, M.D.	1,000.00
Par balance au 30 Avril 1898..	107,766.48
	<u>\$109,504.53</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$107,766.48
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	181.12
Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles.....	903.00
	<u>\$108,850.60</u>

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique (Vaudreuil et Dorion).	\$11,100.00
Municipalité Scolaire.....	1,500.00
Prêts hypothécaires.....	60,900.00
Les Banques Jacques-Cartier et Hochelaga.....	35,435.21
	<u>\$108,935.21</u>

Cercles, etc.—Balance de rapports non couverte par les remises effectuées.....	84.61
	<u>\$108,850.60</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er Mai 1898.

Sec.-Gén.

Certifié correct,

O. BOURDON,

RAOUL TOURANGEAU,

} Auditeurs.

MORTALITÉS

- No 49.—ADONIAS GOBEIL, 40 ans, admis dans le cercle St-Pie, No 68, le 5 décembre 1895, est décédé le 19 février 1898. Cause : *Tuberculose pulmonaire*.
Bénéficiaires : Héritiers, \$1000.
- No 50.—ADJ. DROLET, 27 ans, admis dans le cercle St-Valier, No 20, le 28 juin 1895, est décédé le 20 février 1898. Cause : *Phtisie pulmonaire*.
Bénéficiaire : Laure L'Hérault, son épouse, \$1000.
- No 51.—AUG. PAINCHAUD, 35 ans, admis dans le cercle St-Joseph, No 1, le 25 avril 1894, est décédé le 8 mars 1898. Cause : *Maladie de Bright*.
Bénéficiaire : Valida Granger, son épouse, \$1000.
- No 52.—J. E. CLÉMENT, 51 ans, admis dans le cercle St-Pierre, No 8, le 3 juillet 1893, est décédé le 27 mars 1898. Cause : *Hémorrhagie cérébrale*.
Bénéficiaire : Marie Louise Portier, son épouse, \$500.

Cartes de cercoles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2:00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. L. Crevier, 104 Coursel, Ste-Cunégonde; Prés., Ernest Lémire, 367 Richmond; Vice-Prés., C. U. Ouellette, 181 Queenel; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine; Comm. Oct. Taillefer, 2285 Notre-Dame; Int., Arth. Beaulieu, 2143 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

J. P. G., H. Alex. Montbrand, 345 Delisle; Prés., J. A. Naud, 330 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3154 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 46 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., A. P. Côté; Prés., Alexis Doutre; Sec.-Arch., Jos. Fortier; Sec.-Fin., Osc. Leduo, jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Ad. Laframboise; Prés., R. B. Décarv; Sec.-Arch., Rod. Lefebvre; Sec.-Fin., Gervais Décarv; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chardillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 61 Ave du Parc St-Henri; Sec.-Arch., E. Z. Massicotte, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 607 St-Antoine, Westmount; Méd.-Exm., S. J. Girard, 327 St-Antoine. Réunions, et 2e de mrdis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Set, ne 12e et Notre-Dame.

No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario; Prés., J. O. Ricard, 999 Ontario; Sec.-Arch., A. Jolicour, 1038 Ontario; Sec.-Fin., A. L. Dupont, 358 Amherst; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chareut; prés. Dr H. Valois; sec.-arch., M. C. Bezner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredi, 7 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., J. N. Larivière, 177 Dufferin; prés., Méd. Martineau, 1385 Ste-Catherine; Sec.-Arch., T. Bénard, 15 Ste-Elizabeth; Sec.-Fin., J. A. Mignault, 97 Roy; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 305 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardi.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbeil, 233 Châteauguay; Prés., Jos. Peppin, 461 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Châteauguay; Sec.-Fin., Cha. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredi, salle Nationale, 167 Roper.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal.

S. P. G., J. E. Noisieux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; Sec.-Arch., L. E. Simoneau, 355 St. Jacques; Sec.-Fin., Régis Bélanger, 481 des Seigneurs; Méd.-Exam., Dr H. Herrioux, 252 Notre-Dame. Réunions, 2ème et 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Prés., L. A. Delorme, 27 avenue du Parc; Sec.-Arch., J. E. Perrin, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Arène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 170 Parc Logan Ouest; Méd.-Exam., Dr F. Casgrain, 307 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., Louis Bourgeois; Prés., L. H. Gauvin; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcille; Méd.-Exm., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcille.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges
S. P. G. et Sec.-Fin., Rvd. J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Méd.-Exm., J. C. Frieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., A. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Z. A. Maguan; sec.-fin., J. N. E. Gellinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain; S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valler; Prés., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-Arch., G. Lajeunesse, 92 Bédard; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 208 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 230 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard, 180 Desossés. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Mollieur; prés., Rvd J. N. Rémillard; sec.-arch., H. Lalonde; méd.-exam., Victor Bourgeau Assemblées, dernier dimanche, à l'Ecole du Village.

No 24—NOTRE-DAME DELA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Rvd. J. M. Dubamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut

No 25—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke

S. P. G., Rv J. A. Lefebvre; Prés. Jos. Thibaut; Sec.-arch., Louis Luc; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descentes; méd.-exam., A. E. Lecavallier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 14 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 166 Désery; Sec.-Arch., W. Desjardins, 257 St-Germain; Sec.-Fin., C. Dignard, 31 Hudson; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 166 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredi, Salle du Collège.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Revd. L. J. Lauzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras. Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois. Bureau Dr Poitras.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-Arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., Dam. Forest; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archambault
1er Prés. Hon. Revd. A. Desautniers, ptre; 2e Prés. Hon. Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Norb. Colin; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, M. P.; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St-Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., H. C. St-Ampur; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., M. Ph. Prfontaine; Prés., God. Leduc; Sec.-arch., S. Thibaut; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Jos. Godin; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., Clou. Laporte; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daout.

No 37—CERCLE CONTRECUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. L. R. Gervais; Méd.-Exam., C. C. Tétrault. Réunions, 2e et 4e vendredi, manufacture A. Gervais.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G., J. B. E. Maguan; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., Jos. Lemyre; Sec.-Fin., J. A. Deléglise; Méd.-Exm., J. F. Caron. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., H. Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Dufresne; prés. Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fulmar; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Lefila, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 87a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 665 St-Mubert; sec.-arch., Emile Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 688 Berri.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

S. P. G., G. Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exm., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan, Co Vaudreuil
S. P. G. et Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche dimois au bureau de Jules A. Desjardins.